Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Intervention de Geneviève Fioraso Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le jeudi 19 juin 2014 au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Discours pour la présentation de la **stratégie nationale de la santé**

Madame la Ministre, Chère Marisol Touraine,
Mesdames les Secrétaires d'État, chères Laurence Rossignol et Ségolène Neuville, Mesdames, Messieurs,
Permettez-moi de vous dire que je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui, avec mes collègues Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, avec Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, et Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat à la Famille, aux personnes âgées et à l'autonomie, pour la présentation de la stratégie nationale de santé qui se traduira en partie par une loi à venir.

Secrétaire d'Etat à la recherche, je me dois de préparer l'avenir sur tous les grands enjeux ; la santé est le principal. Préparer l'avenir, c'est former les acteurs d'aujourd'hui et de demain bien sûr, c'est aussi porter une politique ambitieuse de recherche et d'innovation, au service des usagers du système de santé.

Je voudrais d'abord rappeler la place de la recherche dans la santé. Le champ de la recherche porte sur tous les domaines de la santé, que ce soit la prévention, le soin, l'accompagnement des personnes dans le champ médico-social, les nouvelles thérapies. C'est aussi, en lien avec l'évolution des pratiques médicales, la recherche sur l'organisation du système de santé, son fonctionnement et son financement. De nombreuses disciplines universitaires sont impliquées, évidemment dans les sciences dures et notamment médicales, mais aussi les sciences humaines. Car la « santé », c'est d'abord une aventure humaine formidable, mobilisant des valeurs de solidarité et d'universalité autour du patient ou de groupes de patients et assurant aussi la cohésion sociale.

Toutes ces disciplines doivent travailler ensemble et de concert. La recherche, et en particulier la recherche en matière de santé, ne doit pas être clivée ou fonctionner en « silo » : c'est un dialogue permanent allant de la recherche fondamentale à la recherche clinique, à la recherche en soin primaire et à l'application thérapeutique. Tous les domaines de la recherche sont sollicités par la mutation des pratiques. Je pense ainsi à certaines disciplines de sciences humaines et sociales, indispensables à la conception de politiques de prévention efficaces, aux nouveaux modèles économiques à imaginer, à l'insertion socio-professionnelle des malades chroniques, pendant et après la maladie.

Oui, la recherche a permis, au cours de ces dernières années, des avancées qui ont fait évoluer les pratiques et suscité le progrès.
Je citerai rapidement les grandes avancées, au service des patients, qui ont ainsi mobilisé les équipes de chercheurs : la thérapie génique avec les bébés bulles, la cartographie du génome humain, les premières stimulations cérébrales profondes ou encore la découverte du virus du Sida. Ces découvertes ont suscité de formidables avancées thérapeutiques et sociales.

Si l'on se tourne un instant vers l'avenir, nous nous apprêtons à vivre l'essor de la médecine personnalisée, l'impact de l'usage de la robotique, de la e-santé ou encore l'apport des nanotechnologies et des biotechnologies dans la mise au point de nouvelles thérapeutiques et de nouveaux outils diagnostics.

La santé, c'est aussi le transfert du savoir issu de la recherche vers l'industrie ce qui en fait un puissant moteur de développement économique, de croissance et de création d'emplois. Aux Etats Unis, la bio-économie représente aujourd'hui plus de 15 % du PIB.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai décidé de faire de la santé l'un des 10 défis sociétaux de la stratégie nationale de recherche. Pour cela, j'ai chargé le Conseil Stratégique de la Recherche, que j'ai installé le 10 décembre dernier et que je préside par délégation du Premier Ministre, de travailler au développement et au maintien de l'excellence de la recherche en santé et en sciences de la vie.

Face à cette ambition, il fallait garantir des moyens. Le Président de la République s'est d'ores et déjà engagé à les sanctuariser lors du 50ème anniversaire de l'Inserm, il y a un peu plus d'un mois. Et nous nous efforçons de simplifier la mobilisation des moyens au niveau français comme européen, grâce à des financements pérennes ou pluriannuels qui permettent une action de recherche plus sereine à moyen et à long terme.

D'autres mesures concrètes s'inscrivent dans la nécessité de maintenir le continuum de la recherche que j'évoquais précédemment, et placent dorénavant la recherche translationnelle, clinique, au croisement d'enjeux majeurs, notamment la coopération de la recherche académique et du secteur privé, mais aussi l'interdisciplinarité, indispensable à la compétitivité française dans un cadre européen et international.

Nous avons ainsi pris des mesures, avec mes collègues Marisol Touraine et Arnaud Montebourg, pour fluidifier les échanges, notamment avec la mise en place d'une convention unique avec les hôpitaux qui réduit de plus de 50 % le délai de lancement des essais cliniques. C'est une mesure qui augmentera l'attractivité de notre pays et qui représentera un gain de temps pour les patients en attente de traitements nouveaux.

Cette mesure est le début d'un chantier plus important qui a pour objectif de simplifier les structures de recherche clinique et de réduire les segmentations excessives des dispositifs de financement existants.

C'est là un axe prioritaire de la stratégie nationale de santé, qui implique à la fois le copilotage de la recherche biomédicale par nos deux ministères et un rôle stratégique de programmation et d'orientation que nous avons confié à l'Alliance nationale Aviesan, l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé, comme cela a été confirmé par le Président de la République à l'Inserm.

Indissociable de l'axe recherche, la valorisation de la recherche, et l'innovation doivent bénéficier à tous les Français. Il faut donc favoriser l'innovation et en faciliter l'accès aux usagers. En tant que secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, j'y suis très

sensible.

Favoriser l'innovation passe donc par une réforme d'ampleur pour s'attaquer à tous les verrous structurels et économiques. C'est l'esprit du forfait innovation inscrit dans la loi qui permettra dans des délais accélérés (180 jours) de mettre à disposition des établissements des innovations pertinentes pour les malades.

Dans le même esprit, un comité de veille va être créé, qui aura pour vocation de prévenir les instances des progrès majeurs en matière biomédicale sur les innovations en santé. Il vous fait anticiper les évolutions à venir pour préparer les conditions de leur mise en oeuvre, sans délai.

J'ai évoqué la recherche, l'innovation. Elles sont intimement liées à la qualité des formations des professionnels de santé, qui doivent évoluer en fonction des nouvelles avancées, des nouvelles découvertes. Mais l'enjeu de ces formations, c'est aussi de promouvoir une culture du travail en équipes pluri-professionnelles, et d'anticiper les nouveaux métiers.

Un mot tout d'abord, sur la qualité des formations universitaires. Nous devons la renforcer, pour qu'elle réponde aux exigences de l'avenir, en accompagnant les étudiants dans leur parcours de connaissances tant en formation initiale que continue, tout au long de leur vie professionnelle. C'est aussi l'une des solutions pour réformer notre système vers une prise en charge de proximité, et répondre aux défis démographiques notamment l'accompagnement de l'allongement du temps de la vie, aux maladies chroniques, à la médecine ambulatoire.

Le troisième cycle des études médicales sera aussi réorganisé pour redonner de la lisibilité aux filières de spécialisation et les adapter aux besoins actuels.
Pour favoriser la culture de l'exercice pluri-professionnel au service des parcours de santé, l'exercice professionnel paramédical sera mieux défini, mieux reconnu dans une logique de prévention et de soins de proximité. Cette mesure permettra également de reconnaître, ainsi que le recommande le troisième Plan cancer, le métier d'infirmier clinicien par voie réglementaire. C'est déjà le cas dans d'autres pays, je pense par exemple au Canada.

Les soins de premiers recours et les parcours de soins, qui seront au coeur de la loi de santé, doivent aussi être cohérents avec le parcours de formation et de recherche, avec l'exigence d'une coordination à l'échelle du territoire.

L'ARS est dans ce cadre un partenaire de l'université. Dans cet esprit, des maisons pluri-professionnelles de soins primaires seront labellisées. Elles représentent un lieu propice à la formation pratique en soins primaires, ainsi qu'à une formation à l'exercice pluri-professionnel.

La loi d'orientation du 22 juillet 2013 permet en particulier des expérimentations, à commencer par la première année commune des études médicales. Dès la rentrée prochaine, 7 universités seront engagées dans l'expérimentation PACES afin de lutter contre l'échec en première année commune d'études de santé, diversifier les origines des étudiants, les réorienter plus tôt pour réduire les échecs ou les redoublements, grâce à des passerelles renforcées avec d'autres formations universitaires. Ces expérimentations permettent aussi de diversifier l'accès aux professions médicales pour des étudiants titulaires, par exemple de licences en biologie et souhaitant s'orienter dans le médical. Une évaluation sera faite de ces expérimentations à la fois pour les améliorer et les généraliser.

Cela permettra d'apporter une réponse à la question de la démographie médicale. Ce sont aussi de nouveaux métiers, pour lesquels les formations ne sont pas au niveau de la demande, je pense aux bio-informaticiens, aux radiophysiciens.

Mais nous souhaitons aller plus loin et nous avons avec Jean-François Girard une réflexion sur la création possible d'une licence santé, préalable d'une inscription dans un système LMD. Former des étudiants issus de formations plus diversifiées, c'est préparer les futurs professionnels de santé à un exercice pluri-professionnel dans le cadre de parcours de soins centrés sur le patient, en rééquilibrant la part des sciences dures et celle des sciences sociales.

Nous devons aussi faire évoluer les professions dans le domaine de la santé pour répondre au problème de la démographie médicale dans notre pays et faire preuve d'initiatives notamment pour les médecins généralistes, trop peu nombreux, alors même qu'ils sont le pivot des parcours de soins que nous voulons développer. Nous proposerons avec ma collègue Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé des Assises Nationales sur ce thème d'ici la fin de l'année.

Certes, il y a la formation initiale que je viens d'évoquer largement. Mais je n'oublie pas le développement professionnel continu. Car les connaissances, les pratiques doivent être régulièrement réinterrogées, réévaluées.

La formation des professionnels de santé doit s'inscrire dans une démarche de formation tout au long de la vie. Il est urgent et indispensable d'impliquer davantage l'université dans cette action de formation qui aujourd'hui est encore trop souvent déconnectée de la formation initiale.

Mesdames, Messieurs, la santé est une richesse dont nous connaissons individuellement tous le prix. La richesse de la santé est aussi collective, elle repose sur les femmes et les hommes qui sont mobilisés à son service, sur leur capacité à anticiper les nouveaux besoins, l'évolution des pratiques et les recherches correspondantes.

C'est ensemble, que nous gagnerons. Je vous remercie à l'avance de contribuer à la stratégie nationale de santé et vous assure de l'engagement du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, dans les missions de formation, d'insertion et de transfert des innovations issues de la recherche vers le secteur économique tout comme dans les actions de prévention, d'accès facilité aux innovations issues de la recherche.

Notre volonté est d'être au service du progrès sanitaire et social de notre société et de tous les pays du monde, développés ou émergents, avec lesquels la France a développé des liens de partenariat, de coopération et de solidarité depuis de nombreuses années. A chacun de mes voyages à l'étranger, quel que soit le pays, je mesure à quel point cette coopération, à travers les instituts, les organismes, les laboratoires universitaires, présents partout dans le monde, contribuent fortement au rayonnement scientifique, industriel mais aussi aux valeurs républicaines de solidarité et d'universalité portées par notre République.

L'ambition est grande. Il faut encore amplifier nos actions communes au service de ces valeurs. Merci de vous y engager à nos côtés.

Seul le prononcé fait foi